

Trait Direct

La lettre d'information des cadres du SNU

Psychologues du travail : et demain avec France travail ?

Après un premier texte faisant l'état des lieux de la situation et du rôle des psychologues du travail dans l'offre de service de Pôle emploi, nous évoquons maintenant les évolutions à venir.

Le « Bouquet de service », enfin une formalisation par la DG ?

Celui-ci devrait s'articuler autour de 4 volets :

1. Accompagnement des Demandeurs d'Emploi
2. Accompagnement des Employeurs
3. Appui à la Dynamique Partenariale
4. Accompagnement interne

Il a aussi été annoncé que de nouveaux services pourront continuer être intégrés selon l'évolution des demandes et les initiatives nationales, régionales et locales.

Ce « Bouquet de services » est en test dans plusieurs régions, avec un bilan en mars 2024 et une généralisation prévue au deuxième semestre 2024.

Il a l'intérêt de formaliser et de donner un cadre national de référence à l'offre de service et de prévoir un cadre élargi d'intervention. Cependant, nous y voyons 2 risques :

- **Le cadrage de l'activité et sa mise en forme permettront-elles de souligner la dimension spécifique de la réalisation des dits services par des Psychologues du Travail ?** Si cette dimension n'apparaît pas clairement, cela pourra inciter l'établissement à en faire effectuer certains pans par des conseiller.ères par exemple.
- **Le « bouquet de services » est d'abord un outil de pilotage :** sous couvert de mettre en valeur les services déployés par les psychologues, il va donner à l'établissement l'occasion de traduire ces services en actes métiers, donc de les comptabiliser, avec toutes les dérives que nous connaissons déjà. Cela ne permettra pas de comprendre, de mieux caractériser et de véritablement spécifier le travail des Psychologues, en complémentarité de leurs collègues conseiller.ères.

Il introduit la notion d'accompagnement, avec le souhait de sortir de l'entrée prestation qui prédominait jusqu'ici. L'établissement indique que terme accompagnement ne doit pas être compris au sens de portefeuille de DE (qui n'est pas la vocation des psychologues), mais d'intervention suite à la sollicitation du conseiller, qui reste le garant du parcours du DE.

Autres nouveautés annoncées, l'expérimentation d'un dispositif d'évaluation des compétences professionnelles des DE, avec comme référentiel le ROME 4.0, basé sur un « démonstrateur », et mise en place d'une formation à l'entretien motivationnel pour accompagner à identifier les ambivalences entre discours et actes des personnes face à un désir de changement, puis de travailler sur les leviers d'action.



Prévu également, la possibilité (ou plutôt la reconnaissance officielle) de travailler sur la santé mentale et la souffrance des DE qui apporte un vrai plus dans certaines situations. Nous estimons que ce service est indispensable au vu de la situation.

France Travail : de nouvelles incertitudes:

Le rapport de la mission de concertation et de préfiguration oublie les psychologues du travail, cités seulement 4 fois dans les 272 pages. Cela traduit encore la méconnaissance de la réalité d'exercice de ce métier. A titre d'exemple, en quoi, un.e Psychologue du Travail à Pôle Emploi peut-il être « personne ressource dans le cadre des 15/20 heures d'activités d'accompagnement pour les BRSA » ? La Direction Générale ne dit rien à ce sujet et montre toujours la même ignorance, volontaire ou non, de ce qu'est le métier.

Par ailleurs, la loi « Plein Emploi » et sa déclinaison à venir pour Pôle emploi sont délibérément tournées vers le retour rapide à l'emploi. Quel impact sur les missions et activités des Psychologues du Travail ? N'y a-t-il pas un risque vu l'évolution prévue des orientations de France Travail (améliorer les recrutements...), sachant que ce n'est pas vraiment l'essence du métier et de l'activité des psychos ? Le SNU restera en vigilance sur le sujet, d'autant plus qu'une nouvelle fiche emploi est à l'étude par la DG.

Pour rappel, un Psychologue du Travail travaille sur des demandes et donc sur des besoins. Son approche se caractérise par un travail sur les atouts personnels et professionnels des Demandeurs d'emploi, favorisant la mise en place de stratégies adaptées d'accès à l'emploi, en articulation avec les conseiller.ères. Il s'agit souvent d'un processus itératif partagé, d'un cheminement prenant en compte la temporalité de la personne pour favoriser une autre compréhension de ses difficultés d'accès et/ou de retour à l'emploi rencontrées (actuelles ou passées). Cela inclut de travailler à la résolution de ses difficultés, en créant du mouvement par l'élaboration de scénarii d'évolution, d'activation de leviers d'action,...

Pour ces raisons, un.e Psychologue "n'amène pas les personnes vers", mais "les accompagne dans une potentielle évolution de situation par rapport à là où elles en sont". Il nous faut donc espérer que dans France Travail, le métier soit mieux considéré et reconnu à cette hauteur.

Pour le SNU, la place, le rôle, l'activité des psychologues se fondent sur un certain nombre de dimensions essentielles, notamment l'organisation du travail, les modes de management, le type de sollicitations des conseiller.ères, des demandeurs d'emploi, vis-à-vis des Psychologues. Ces dimensions sont très directement liées à la manière dont on éclaire le métier et son utilité au sein de Pôle emploi et demain de France Travail. Cela revient à dire que la place, le rôle et l'activité actuelle ou future des Psychologues du Travail sont indissociables :

- ✓ des besoins prioritaires des conseiller.ères qui attendent très majoritairement que les psychologues reçoivent des demandeurs d'emploi
- ✓ d'une clarification du métier de Psychologue du Travail à PE, de ses règles d'exercice, de sa visibilité, des repères managériaux, du portage institutionnel et de l'organisation du travail
- ✓ d'une évolution des conditions d'exercice concernant la confidentialité sonore et/ou visuelle des bureaux où travaillent les psychologues
- ✓ des caractéristiques RH psychos, en volume et en diversité des profils de compétences
- ✓ d'une formation continue à hauteur des enjeux

Pour nous contacter : secteurcadresnu@gmail.com

Retrouvez toutes nos analyses : <https://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/secteur-cadres/>

